

CHAPITRE 10. LE PORTRAIT RÉCRÉOTOURISTIQUE

Les ressources paysagères, patrimoniales, culturelles et environnementales d'un territoire concourent au déploiement des activités récréotouristiques. Toutefois, divers facteurs viennent conditionner la mise en valeur desdites ressources, notamment leur répartition dans l'espace, leur accessibilité, leur degré de fragilité et l'accès à un marché de diverses clientèles. Le présent chapitre aborde le volet récréotouristique de la MRC de L'Assomption sous l'angle de son portrait. Suivront, les principaux enjeux liés à la mise en valeur de nos ressources.

10.1 UN TOURISME ÉVÉNEMENTIEL À CLIENTÈLES LOCALE ET MÉTROPOLITAINE

Le théâtre Hector-Charland et la culture de la vigne sur les îles de Saint-Sulpice figurent parmi nos produits touristiques les plus connus au sein de notre région d'influence, la région métropolitaine de Montréal. Ainsi, la majorité de nos équipements et aménagements récréatifs actuels possède un caractère local ou régional. Toutefois, la portée de plusieurs événements déborde le cadre régional. Les activités de plein-air, les événements sportifs, l'agrotourisme et le tourisme culturel constituent nos principaux créneaux.

La MRC de L'Assomption est une région d'ambiance où les événements se défilent tout au long de l'année. Tant le cadre urbain que la zone agricole et nos milieux naturels sont à la source de cette qualification.

Les intéressés d'histoire et de patrimoine ont la possibilité de parcourir de nombreux circuits patrimoniaux au sein des municipalités de Repentigny, de L'Assomption, de Charlemagne et de Saint-Sulpice, et ce, en sus de la présence du Chemin du Roy (section 10.2.2). En plus des bâtiments et des monuments historiques, le centre d'interprétation de la Seigneurie des Patriotes (L'Assomption) et la Seigneurie de l'île Ronde (île Ronde – Saint-Sulpice) présentent à leurs visiteurs les facettes de la vie du Québec d'autrefois. Les amateurs de la nature et du plein-air peuvent également bénéficier de divers circuits de canot et de kayak ainsi que d'infrastructures nautiques le long du fleuve et de nos rivières. La section 10.2.1 présente les activités de notre territoire associées à la mise en valeur de nos cours d'eau (circuits, Route bleue des voyageurs, navette fluviale, marinas, rampes de mise à l'eau, pêche, parcs riverains, etc.). Tel que le démontre le tableau 10.1, un large éventail d'activités en rives s'offre à nos visiteurs. Sur le plan terrestre, les Sentiers de la Presqu'île (Repentigny), le parc de l'île Lebel (Repentigny), la pépinière Villeneuve (L'Assomption) et le parc du Barrage (Ville de L'Épiphanie) offrent, quant à eux, de nombreux sentiers voués à la randonnée pédestre et à l'interprétation. À cela, s'ajoute les circuits cyclables, dont la Route verte, qui permettent aux cyclistes de transiter par les plaines agricoles, les noyaux villageois et urbains, ainsi que le long du fleuve Saint-Laurent (section 10.2.2). La valorisation de

ces circuits est à privilégier, puisqu'elle met en valeur les composantes de la trame bleue et verte de notre territoire et de celle du Grand Montréal. Enfin, les amateurs de golf ne sont pas en reste, puisque 4 parcours s'offrent à eux, dont 1 à L'Épiphanie paroisse et 3 à L'Assomption.

Cette diversité d'ambiances dont dispose la MRC se concrétise également au niveau des activités agrotouristiques (section 10.2.3) et des équipements culturels (section 3.1.4, chapitre 3). Sur ce dernier point, soulignons la notoriété du Théâtre Hector-Charland (L'Assomption), installation culturelle d'intérêt métropolitain, et du Centre d'exposition de Repentigny. L'aménagement projeté d'un espace culturel par la Ville de Repentigny au cœur de son centre-ville contribuera certes à son rayonnement culturel au sein de la MRC et des municipalités avoisinantes.

Tel que précisé auparavant, une variété d'évènements a lieu tout au long de l'année. Le Marché de Noël de L'Assomption, tenue en son centre-ville au cours du mois de décembre, est un bel exemple d'évènement où des visiteurs des différentes MRC environnantes et de la région de Montréal viennent y découvrir des produits locaux de tous genres (produits du terroir, artisanat, métiers d'art, etc.). La tenue du Festival Feu et Glace (Parc de l'île Lebel, Repentigny) et de l'Internationale de chiens de traîneaux de Lanaudière (L'Épiphanie ville) durant le mois de février démontre la vitalité de nos attraits, et ce, même en période hivernale. Il y a aussi des sites dédiés à la pratique de sports d'hiver tel que le ski de fond aux Sentiers de la Presqu'île (Repentigny) et Chez Ti-Jean (L'Épiphanie paroisse) ou le patin familial à l'île Lebel (Repentigny).

Si la proximité au marché montréalais constitue un avantage indéniable, il n'en demeure pas moins que l'offre touristique au sein de ce marché demeure en compétition, d'où l'importance de définir et d'affirmer un créneau particulier pour notre région. Selon nos plus récentes données sur l'achalandage, les touristes de la MRC de L'Assomption proviennent principalement de notre MRC et de la région métropolitaine. Il s'agit donc d'une clientèle locale et d'excursionnistes métropolitains. Cette dernière catégorie fait ainsi référence aux résidents de la métropole qui effectuent des sorties à court séjour (moins de 24 heures) et qui n'utilisent pas de ressource d'hébergement.

Les efforts consentis en matière de promotion et de développement d'un produit touristique distinctif portent fruit. En effet, le nombre de visiteurs sur le territoire de la MRC de L'Assomption ne cesse d'augmenter. Parmi les visiteurs, 64 % d'entre eux provenaient de l'extérieur de notre région. Si la majorité est de Montréal, notons que les régions de Québec, de la Mauricie, des Laurentides, de Laval et de l'Estrie représentent également les principales origines géographiques de nos visiteurs¹. L'achalandage touristique précise l'effet de notre proximité au marché montréalais. À cet égard, les données relatives à la fréquentation révèlent que sur les 50 % de notre clientèle qui provient de l'extérieur de la MRC, 80 % d'entre eux sont de Montréal².

¹ Information obtenue auprès du CLD de la MRC de L'Assomption, Communiqué de presse (2006) sur le *Bilan de la saison touristique estivale : la MRC de L'Assomption a attiré 50 % plus de visiteurs en 2006*.

² Information obtenue auprès du CLD de la MRC de L'Assomption, Communiqué de presse (2007).

La fragmentation et la forfaitisation des vacances, le tourisme culturel et participatif, l'attraction des événements spéciaux, l'essor des activités en rive, le cyclotourisme, l'agrotourisme et l'écotourisme constituent autant d'axes de développement privilégiés par la MRC de L'Assomption en matière d'offre touristique.

10.2 LES COMPOSANTES À LA BASE DE NOTRE PRODUIT TOURISTIQUE

10.2.1 Un tourisme axé sur les activités en rives

Parmi l'ensemble des ressources et des attraits favorables au développement des activités récréotouristiques au sein de notre territoire, le milieu aquatique constitue un important levier de notre produit (tableau 10.1). Tel que nous l'avons explicité au chapitre 8, le territoire de la MRC de L'Assomption est intimement lié à la présence d'un réseau hydrographique imposant. Ainsi, il n'est pas surprenant de constater que l'offre touristique actuelle est majoritairement associée aux différents cours d'eau qui parcourent le territoire (couloir fluvial du Saint-Laurent, couloir de la rivière L'Assomption et couloir de la rivière L'Achigan).

De fait, la carte 10.1 démontre les principaux équipements, aménagements et événements associés aux milieux aquatiques et riverains de nos différentes municipalités qui contribuent à la mise en valeur de la trame bleue du Grand Montréal. D'un point de vue spatial, il ne fait aucun doute que les cours d'eau de notre territoire occupent une dimension particulière et significative.

Tableau 10.1 Principaux attraits et évènements associés aux cours d'eau de la MRC.

Municipalité	Cours d'eau	Élément riverain	Description
Repentigny	Fleuve Saint-Laurent	Parc Saint-Laurent	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Halte; ☞ Rampe de mise à l'eau; ☞ Belvédère, vue panoramique; ☞ Services sanitaires; ☞ Aires de jeux et de pique-nique; ☞ Espaces verts; ☞ Évènements d'envergure et spectacles à grand déploiement ☞ Arrêt Route bleue.
	Fleuve Saint-Laurent	Parc de l'île Lebel	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Halte, vue panoramique; ☞ Sentiers de randonnée pédestre et cyclable; ☞ Circuits de patinage en hiver; ☞ Aire de pique-nique et poste d'observation des oiseaux; ☞ Concerts, concours, festivals et activités d'envergure; ☞ Bureau d'information touristique saisonnier; ☞ Arrêt Route bleue.
	Fleuve Saint-Laurent	Parc Rochefort	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Halte; ☞ Chalet d'accueil et aire de jeux.
	Fleuve Saint-Laurent	Île Saint-Laurent	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Activité de « paintball ».
	Fleuve Saint-Laurent	Marina	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Marina Repentigny; ☞ Marina Rive-Nord.
	Rivière L'Assomption	Parc / école Entramis	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Aire de détente et de jeux.
	Rivière L'Assomption	Sous pont Benjamin-Moreau	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Rampe de mise à l'eau.
	Rivière L'Assomption	Halte cyclable (Notre-Dame / Le Bourg-Neuf, secteur Le Gardeur)	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Aire de détente.

Tableau 10.1 Principaux attraits et évènements associés aux cours d'eau de la MRC (suite).

Paroisse de Saint-Sulpice	Fleuve Saint-Laurent	Quai municipal et rampes de mise à l'eau	☞ Halte et belvédère.
	Fleuve Saint-Laurent	Chemin du Roy (route 138)	☞ Vue panoramique.
	Fleuve Saint-Laurent	Île Ronde	☞ Vignes; ☞ Seigneurie de l'Île Ronde.
	Fleuve Saint-Laurent	Marina	☞ Marina Brousseau.
	Fleuve Saint-Laurent	Île Bouchard	☞ Rampes de mise à l'eau; ☞ Vignes; ☞ Production de lavande.
	Fleuve Saint-Laurent	<i>Emplacement à déterminer (étude en cours)</i>	☞ Arrêt Route bleue.
Ville de Charlemagne	Rivière L'Assomption	Parc faunique Desjardins	☞ Point d'observation des oiseaux; ☞ Point d'accès à la patinoire en hiver.
	Rivière L'Assomption	Parc de l'île aux Trésors	☞ Aire de détente.
	Rivières L'Assomption et des Prairies	Parc Des Rives	☞ Aire de détente.
	Rivière des Prairies	Parc écologique	☞ Mise en valeur des lieux, accès aux rives.
Ville de L'Assomption	Rivière L'Assomption	Parc Saint-Louis	☞ Aire de jeux et de détente.
	Rivière L'Assomption	Parc Le Sueur	☞ Aire de détente.
	Rivière L'Assomption	Parc de la Rivière	☞ Aire de détente; ☞ Évènements spéciaux d'envergure; ☞ Rampe de mise à l'eau pour les canots et kayaks; ☞ Circuit d'entraînement, panneaux d'interprétation (faune, flore et rivière).
	Rivière L'Assomption	Pont Lafortune	☞ Rampe de mise à l'eau pour les canots et kayaks (secteur Saint-Gérard-Majella); ☞ Aire de pique-nique et circuits animés.
Ville de L'Épiphanie	Rivière L'Achigan	Parc du Barrage	☞ Aire de pique-nique, bâtiment de service; ☞ Location de canots et kayaks pour le circuit de la Chasse-Galerie, rampe de mise à l'eau; ☞ Frayère, site de pêche et patinage; ☞ Évènements spéciaux d'envergure.
	Rivière L'Achigan	Parc Quebecor	☞ Aire de détente, halte, belvédère, quai, site de pêche et frayère.
Paroisse de L'Épiphanie	Rivière Saint-Esprit	<i>Chez Ti-Jean</i> , base de plein-air <i>Le sentier</i> et golf de L'Épiphanie	☞ Sentiers de ski de fond et golf situés à proximité de la rivière.

Toutefois, le développement d'activités ou d'attraits de nature récréotouristique doit conjuguer, entre autres, avec un problème d'accessibilité aux rives dû notamment à la privatisation de ces dernières. Puisque de larges portions du fleuve sont de tenure privée, son accès public (en termes visuel et physique) demeure problématique. Malgré sa notoriété et sa présence dans l'espace, il est paradoxal de constater que les points de contact entre le fleuve et les citoyens demeurent limités. Outre les aménagements existants en rive (parcs riverains), seules les percées occasionnelles créées par les interstices de l'espace bâti permettent aux citoyens et visiteurs de renouer avec cette composante hydrique majeure. À cet égard, une portion sulpicienne de la route 138 offre un panorama de grand intérêt.

En plus des liaisons qu'effectue la Coopérative de transport fluvial entre les îles (Ronde et Bouchard) et la paroisse de Saint-Sulpice, nous pouvons observer que la mise en réseau d'éléments aquatiques et riverains, tels les parcs, les quais et les marinas, s'intensifie de plus en plus. La répartition de nos équipements présente un fort potentiel à ce niveau.

La mise en place d'un tronçon de la Route bleue sur notre territoire constitue une opportunité de mise en valeur de nos caractéristiques hydro-géographiques et de celles des régions avoisinantes, dont le bassin de la rivière des Mille-Îles et la portion est du fleuve Saint-Laurent. Précisons que le cadre conceptuel de la Route bleue vise à :

« mettre en valeur les cours d'eau; prévenir la détérioration des milieux naturels; favoriser les relations harmonieuses entre les usagers et les propriétaires riverains; développer un intérêt pour la protection des écosystèmes; favoriser la sécurité des usagers et générer une nouvelle source d'attraction, de visibilité et de retombées économiques pour l'industrie touristique » (Fédération québécoise du canot et du kayak, 2008 : p.8).

La Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK) coordonne et supporte les organismes désireux d'implanter une telle route sur une portion de leur territoire.

Le segment fluvial de la MRC de L'Assomption intègre la Route bleue des voyageurs. Cette Route bleue se déploie du barrage de Carillon, depuis la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil sur la rivière des Outaouais, longe la rive nord du lac des Deux-Montagnes puis les rives de la rivière des Mille-Îles et de la rivière des Prairies, et culmine sur le fleuve Saint-Laurent en passant par Repentigny et Saint-Sulpice. La Route bleue des voyageurs totalise près de 155 km et traverse les régions des Laurentides, de Laval et de Lanaudière. Elle traverse à la fois des milieux fortement urbanisés, notamment la couronne Nord de Montréal, et d'écosystèmes diversifiés (îles, milieux humides, etc.) qui concourent à la diversité des paysages et à l'expérience des usagers. La Route bleue des voyageurs contribue également à la mise en valeur de celle du Grand Montréal et de son réseau d'espaces bleus.

À l'égard des équipements d'accueil pour les plaisanciers du fleuve Saint-Laurent, telles les marinas et les rampes de mise à l'eau, une saturation des infrastructures est observée. Si l'aménagement de la rampe de mise à l'eau du parc Saint-Laurent répond adéquatement au

niveau de l'achalandage, celle de Saint-Sulpice, face à l'église, présente des lacunes de stationnement. Rappelons que le phénomène de sédimentation des aires d'approche du quai et de la rampe, tel que spécifié au chapitre 5, vient complexifier l'utilisation de ces infrastructures, notamment en période d'étiage important. Du côté des marinas de Repentigny et Saint-Sulpice, les espaces voués aux bateaux sont largement utilisés par des usagers saisonniers, ce qui a pour effet de limiter les places pour les visiteurs en provenance de l'extérieur de notre région.

Depuis la création de la Coopérative de transport fluvial par le Centre local de développement (CLD) de la MRC de L'Assomption et de quelques entreprises régionales en 2005, l'accessibilité aux îles du fleuve a grandement été bonifiée. Cette flotte de bateaux facilite ainsi la mise en valeur de sites et d'attrait récréotouristiques importants, notamment ceux reliés aux îles Ronde et Bouchard. La Coopérative de transport fluvial permet d'attirer une clientèle variée et une gamme d'activités élargie, en raison notamment de la proximité de la MRC à un bassin populaire, Montréal, et de possibles liaisons entre les deux rives du fleuve Saint-Laurent.

Du côté des principales rivières de la MRC, soit la rivière L'Assomption, L'Achigan et Saint-Esprit, l'accessibilité aux rives présente la même problématique qu'au niveau du fleuve. Quelques parcs établissent un point de contact direct, dont le parc de l'Île aux Trésors (ville de Charlemagne), du Barrage et Quebecor (ville de L'Épiphanie), de la Rivière et Outaragavasipi (ville de L'Assomption). En effet, malgré l'importance du tracé de la rivière L'Assomption au sein de notre territoire, les points d'accès y demeurent limités alors que sur la rivière Saint-Esprit, il n'existe pas, à ce jour, de parc riverain ou d'équipement nautique. L'opportunité qu'offrent les rivières en termes ludique et pittoresque suggère un fort potentiel de mise en valeur. L'enjeu de l'accessibilité aux cours d'eau, tant physique que visuelle, revête également son importance quant à la mise en valeur de monuments, sites ou lanières patrimoniales. De fait, la majorité de notre patrimoine bâti et culturel se retrouve à l'intérieur d'une bande riveraine de 300 mètres, ce qui reflète la notoriété des liens qui subsistent entre notre développement historique et la présence des cours d'eau sur notre territoire. Notons toutefois le succès que connaissent les circuits canots de L'Épiphanie ville et de L'Assomption sur les rivières L'Achigan et L'Assomption respectivement.

Si le tracé de la Route verte établit actuellement peu de points d'accès aux cours d'eau (parc de l'île aux Trésors et le quai municipal de Saint-Sulpice, entre autres), le réseau cyclable local et les liens intermunicipaux potentiels revêtent ici toute leur importance quant aux possibilités de bonifier lesdits points aux éléments naturels, riverains et aquatiques.

La mise en valeur des cours d'eau à des fins récréotouristiques peut également être compromise par l'état de la qualité de l'eau et les variations importantes de leur niveau. Les sections 8.1.3 à 8.1.5 du schéma traitent particulièrement de cet enjeu pour notre MRC. Si la qualité des cours d'eau est un facteur important au développement des activités récréotouristiques, inversement, le développement de ces dernières ne doit contribuer aucunement à leur dégradation. De plus, la réappropriation des rives, des îles et des plans d'eau par les citoyens doit être conditionnelle au respect des milieux sensibles, de la quiétude des citoyens riverains et de la protection des paysages.

10.2.2 La Route verte, les itinéraires cyclables et le chemin du Roy

La Route verte et le chemin du Roy constituent des produits thématiques pour la MRC de L'Assomption. Caractérisé par le passage de ces deux axes, notre territoire se voit offrir de nombreuses opportunités à des fins récréotouristiques.

Traversant le territoire de Saint-Sulpice, L'Assomption, Repentigny et Charlemagne, la Route verte établit quelques points de contact avec le fleuve Saint-Laurent et la rivière L'Assomption et offre aux cyclistes, des vues panoramiques ainsi que de nombreuses ambiances urbaine, patrimoniale, naturelle, champêtre et agricole. De par ce réseau cyclable, les cyclistes peuvent accéder à des parcs et haltes, à des monuments d'intérêt ainsi que des événements et attraits d'importance de la MRC. Le tracé de la Route verte est d'ailleurs décrit et présenté à la section 5.5 du chapitre 5. En plus d'offrir des liaisons avec la MRC de D'Autray et l'île de Montréal, la Route verte favorise, sans conteste, la pratique d'activités physiques et contribue, par le fait même, à la diminution des émissions de GES lorsque ce réseau traverse des milieux de vie et d'emploi. À l'échelle du Grand Montréal, il est prévu de définir un « réseau vélo métropolitain » afin d'assurer la liaison entre ses secteurs (CMM, 2011a). Le concept préliminaire de ce réseau identifie, entre autres, le tracé de la Route verte à l'échelle de notre territoire ainsi que l'axe de la route 138 (réseau cyclable à développer) (critère 3.5.1, PMAD, CMM, 2011a).

Quant à eux, les circuits cyclables locaux et les liens intermunicipaux, encore incomplets, établiront des liaisons entre les différentes municipalités de notre territoire (Réf : carte 5.5, chapitre 5). En s'appuyant sur l'épine dorsale de notre réseau cyclable, la Route verte, les liens intermunicipaux et les voies cyclables locales rendent accessibles d'autres attraits de la région et offrent, à cet égard, de nombreuses possibilités de mise en valeur. La création de circuits récréotouristiques et thématiques à l'échelle de la MRC (milieux urbain et agricole) constitue un tel exemple de mise en valeur.

Notre territoire accueille également une portion du chemin du Roy, ancien tracé du 18^{ème} siècle reliant les villes de Québec et Montréal. Traversant villes et villages le long du fleuve Saint-Laurent, la route 138 exhibe un riche patrimoine bâti et d'intéressantes perspectives visuelles. Le passage de la Route verte sur une portion du chemin du Roy nous permet ainsi de bénéficier de la notoriété et de la visibilité de ce produit touristique d'appel. L'histoire et la préservation du caractère villageois de Saint-Sulpice s'avèrent, de ce fait, représentatives de la symbolique de cet axe viaire au sein de notre territoire.

10.2.3 Le milieu agricole

Traversé par nos principaux cours d'eau, ponctué d'éléments d'intérêts patrimonial, historique et naturel, et caractérisé par des paysages ruraux, le milieu agricole de la MRC de L'Assomption offre un important support au développement des activités agrotouristiques. Sa situation métropolitaine, à proximité d'un important marché de consommateurs, combinée à la propension de l'agriculture de la MRC dans les productions végétales ainsi qu'à son dynamisme, stimulent de plus en plus le développement de l'agrotourisme au sein de notre territoire. Ainsi, les gîtes à la ferme, les tables champêtres, les cueillettes de fruits et légumes, les circuits thématiques, les marchés champêtres et les visites à la ferme deviennent des activités complémentaires à l'agriculture et de plus en plus populaires. Ces dernières permettent, entre autres, une diversification des revenus agricoles, facilitent la mise en marché des produits de la ferme et du terroir, sensibilisent la population, notamment les urbains, à la réalité de l'agriculture moderne et artisanale, et contribuent à la découverte des ressources multiples de notre territoire. Ainsi, l'objectif premier du développement de l'agrotourisme est de mettre en valeur les ressources du milieu agricole de la MRC de L'Assomption dans le respect de ses composantes. De ce fait, l'agrotourisme ne doit pas servir de prétexte à l'insertion d'activités commerciales en zone agricole et occasionner, par le fait même, des contraintes supplémentaires à la pratique et au développement des activités agricoles. Un arrimage est donc nécessaire entre le développement de l'agrotourisme³ et la préservation des activités agricoles traditionnelles.

En plus de compter sur la présence d'industries dans le domaine agroalimentaire (micro brasserie, production de lavande, fromageries, vignobles et petits fruits), la zone agricole de la MRC de L'Assomption dispose de nombreuses composantes pouvant servir à la mise en valeur de nos ressources. La zone agricole de l'Île Bouchard, située en plein cœur du fleuve Saint-Laurent, et le parcours de notre réseau cyclable sur nos vastes plaines agricoles, représentent d'importantes opportunités de développement récréotouristique, notamment à l'égard de la mise en place de circuits thématiques (Réf : carte 5.5, chapitre 5, partie 1, SADR) et la création de divers forfaits entre les éléments de notre produit touristique (patrimoine, nature, cours d'eau, etc.). Notons que l'association touristique régionale (ATR) de Lanaudière, Tourisme Lanaudière, propose divers circuits thématiques à travers la région de Lanaudière (Chemins de campagne), dont la MRC de L'Assomption, dans le but de faire découvrir les produits de ses membres, notamment dans le domaine agroalimentaire. Cependant, l'emplacement des divers circuits change en fonction de l'inclusion ou du retrait de ses membres.

10.2.4 Les sentiers de véhicules hors route

Le principal circuit (n°3) de notre territoire demeure le sentier de motoneige Trans-Québec. Plus particulièrement, il traverse la ville de L'Assomption, la paroisse de L'Épiphanie ainsi que le secteur Le Gardeur de la ville de Repentigny. Grâce à ce dernier, les sentiers régionaux et les autres circuits numérotés de Trans-Québec des territoires voisins, notamment les MRC de Joliette et Les Moulins, deviennent accessibles pour les usagers de ce sport motorisé. À cet axe principal, se jouxtent également quelques sentiers locaux. Contrairement à d'autres MRC de la région de Lanaudière, dont Matawinie, les sentiers de VHR constituent une composante marginale de notre industrie touristique. De fait, la pratique de ce sport est généralement associée aux zones de villégiature qui se concentrent dans la portion septentrionale de la région lanauoise.

³ L'agrotourisme constitue une activité touristique au sein d'une entreprise agricole.

Des sentiers de motoneige et de quad sont également aménagés par des clubs associés à la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) et à la Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ). Il importe de préciser que ces sentiers sont uniquement hivernaux et, de ce fait, aucun sentier estival ou quatre saisons de quad n'est présent sur notre territoire. En raison de notre contexte physique et urbain, les circuits de VHR qui parcourent notre MRC constituent d'abord une maille d'un réseau plus vaste, et non un produit touristique significatif. Sur l'ensemble du territoire de la MRC de L'Assomption, les sentiers sont établis sur des propriétés à tenure privée. Les droits de passage sont alors négociés par le biais d'ententes entre les clubs (motoneige et quad) et les propriétaires fonciers.

Au sein de la population, l'utilisation des VHR peut s'avérer parfois problématique, voire contestée. À cet égard, la pratique du quad semble davantage complexe que celle des motoneiges. La pratique du quad hivernal et de la motoneige demeure toutefois problématique en matière de nuisances (niveau sonore, horaire et les distances séparatrices) entre les milieux résidentiels et les sentiers de circulation. Hors saison hivernale, le quad soulève également le problème de la circulation délinquante sur les propriétés privées. En effet, en milieu agricole, les débordements peuvent occasionner des pertes au niveau des récoltes et une compaction des sols. À proximité des périmètres urbains, le passage des VHR est susceptible d'occasionner des conflits d'usage et des contraintes sonores ou de poussières. Pour les milieux naturels, une attention toute particulière doit être apportée à la protection de la ressource hydrique et des milieux sensibles, notamment les habitats faunique et floristique ainsi que les milieux humides.

Afin d'atténuer certains conflits, notamment ceux générés par les quadistes délinquants, la MRC de L'Assomption organise, de concert avec les services policiers municipaux et provincial de son territoire, des campagnes de sensibilisation visant à faire respecter les règles d'usage et de sécurité relatives à l'utilisation du quad de même que celles liées au respect de l'intégrité des propriétés privées. Ces interventions sont, par ailleurs, ciblées de façon stratégique au cours de l'année sur l'ensemble du territoire. Bien que la circulation délinquante de VHR soit une problématique prépondérante, les sentiers officiels gérés par des clubs fédérés conjuguent avec des problèmes de formalisation des droits de passage et des ententes, de coûts relatifs à l'aménagement ou au repositionnement des tracés ainsi que des distances de parcours. Il s'agit donc de facteurs à considérer pour une éventuelle stabilisation des dits sentiers.

10.3 LES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL LIÉES AU TOURISME

Actuellement, la promotion des activités et des attraits récréotouristiques du territoire de la MRC de L'Assomption est assumée par l'existence d'un bureau d'information touristique (BIT) ouvert en période estivale seulement, par la distribution de différentes brochures et un portail touristique virtuel. Considérant que les activités de notre territoire se déroulent tout au long de l'année, il importe d'assurer une diffusion de l'information par le biais de différents médias. Au cours des dernières années, nous avons enregistré une hausse de notre achalandage touristique. Bénéficiant

d'un large bassin de consommateurs, notre territoire doit toutefois conjuguer au sein d'une région où la compétition en matière récréotouristique demeure vive. Il importe donc de capter les visiteurs aux endroits opportuns de notre territoire afin d'augmenter la rétention de ces derniers. Cet enjeu soulève également l'importance de favoriser les partenariats et la concertation entre les acteurs de notre milieu afin de favoriser le développement de l'offre touristique, sa diffusion et conséquemment, son rayonnement à large échelle.

En dépit de notre positionnement stratégique au sein du corridor routier et touristique Québec – Montréal, et de la tenue d'évènements à caractère régional, tels les *Internationaux Juniors* et le *Festival Feu et Glace* de Repentigny, ainsi que d'équipements à fort rayonnement, tels que le Théâtre Hector-Charland (L'Assomption), le complexe sportif Gilles-Tremblay (Repentigny), le complexe sportif du Collège de L'Assomption et les terrains de golf, entre autres, les ressources en hébergement de la MRC demeurent insuffisantes. Ce constat peut d'ailleurs limiter la rétention des touristes sur notre territoire. De par notre position charnière entre la région de Lanaudière et celle de Montréal, il serait pertinent que notre territoire soit le siège d'un centre des congrès jumelé à un complexe hôtelier. Une étude de marché réalisée en 2009,⁴ par une firme spécialisée en la matière (*Horwath HTL*), démontre la pertinence et la justification d'un tel projet sur notre territoire. En effet, l'achalandage de notre territoire lié à la fréquentation de nos évènements touristiques et de ceux de la région de Lanaudière et du Grand Montréal demeure avantageux pour l'implantation d'un tel complexe. Selon l'étude, il semble que notre MRC bénéficie autant de l'effervescence touristique de la Métropole que de l'attractivité de la région de Lanaudière. En ce sens, notre territoire participe et bénéficie à la fois des touristes des régions limitrophes. Outre la dimension touristique, la venue d'un complexe hôtelier sur notre territoire serait par ailleurs motivée par des facteurs démographiques et économiques. Tel que le démontre le chapitre 2, les perspectives de croissance de notre MRC et de celle de Lanaudière et du Grand Montréal demeurent soutenues à l'horizon 2031. La croissance démographique, liée à celle de l'emploi, maintiendra le développement et la diversification de nos secteurs économiques. Nos besoins en termes de développement urbain et industriel ont d'ailleurs été démontrés et justifiés au chapitre 6 et corroborent la pertinence de saisir cette occasion d'affaire. À cet égard, l'étude de marché conclue que : « la MRC de L'Assomption offre un avantage comparatif indéniable quant à la diversité de ses activités économiques, à son infrastructure urbaine et à un équilibre entre les espaces agricoles, urbains et récréatifs » (Horwath HTL, 2009).

⁴ Étude réalisée pour le compte du CLD de la MRC de L'Assomption en 2009.

10.4 FAITS MARQUANTS DE LA MRC DE L'ASSOMPTION SOUS L'ANGLE RÉCRÉOTOURISTIQUE

- ➔ Un tourisme événementiel à clientèles locale et métropolitaine;
- ➔ Des créneaux variés en matière culturelle, sportive, agrotouristique et de plein-air;
- ➔ L'offre touristique actuelle est majoritairement associée aux différents cours d'eau qui jalonnent notre territoire;
- ➔ La mise en valeur du fleuve et de ses îles constitue un axe de développement récréotouristique incontournable pour la MRC de L'Assomption;
- ➔ Les contraintes d'accessibilité aux rives (physique et visuelle), notamment en raison de leur privatisation, constituent l'une des principales problématiques à la mise en valeur de nos cours d'eau;
- ➔ La Route bleue, la Route verte et le chemin du Roy constituent des produits touristiques d'appel majeurs pour la MRC de L'Assomption;
- ➔ De par ses composantes naturelles et paysagères, la MRC de L'Assomption contribue à la mise en valeur de la trame verte et bleue du Grand Montréal;
- ➔ En raison de la proximité des grands marchés urbains, l'agrotourisme se développe de plus en plus au sein de notre territoire;
- ➔ Le passage des sentiers de véhicule hors route (VHR) pose l'épineuse question de la cohabitation des usagers et de la tenure privée des terres où les tracés sont implantés;
- ➔ Les enjeux en matière d'infrastructures liées au tourisme constituent des opportunités à saisir dans le but de bonifier et consolider notre produit récréotouristique;
- ➔ La MRC de L'Assomption dispose d'un avantage comparatif indéniable pour la venue d'un complexe hôtelier sur son territoire.



Carte 10.1

Le potentiel récréotouristique de la MRC de L'Assomption

MRC de L'Assomption

Schéma d'aménagement et de développement révisé

- Légende**
- Limite de la MRC
 - Limite municipale
 - Rue locale
 - Périmètre d'urbanisation (PU)
 - Zone résidentielle (hors PU)
 - Ensemble d'intérêt patrimonial
 - Terrain de golf
 - Couvert forestier
 - Zone agricole décrétée
 - Corridor fluvial
 - Récréotouristique
 - L'Assomption
 - L'Achigan
 - St-Esprit
 - Circuit Route verte*
 - Sentier de motoneige Trans-Québec (non permanent)
 - Circuit canotable
 - Chemin du roi
 - Itinéraire chemin de campagne
 - Itinéraire cyclable récréotouristique potentiel (voir mise en garde, section 5.5 - Chapitre 5 - SADR)
 - Réseau cyclable d'intérêt métropolitain à développer
 - Auto-cueillette
 - + Croix de chemin
 - + Marche
 - ⚓ Marina
 - ⊕ Parc
 - 🌲 Pépinière
 - ⚓ Quai
 - ⚓ Ski de fond
 - 🎭 Théâtre
 - 🍷 Vignes
 - 🌲 Érablière

*Intérêt métropolitain

Vérifié par : Denis Fafard et Martin Lapointe
 Date : 21 août 2012
 Projection : MTM NAD 83 Zone 8
 Échelle : 1:90 000 (Réf: format 11 x 17 po)

Réalisée à partir des fichiers numériques du Ministère des Ressources naturelles.